TRONC COMMUN DE LA FAFMRQ

Il y a les causes, il y a les effets; nous, on travaille sur les deux !

- 1. Pourquoi un tronc commun?
- 2. Qu'est-ce qu'un tronc commun?
- 3. La FAFMRQ : le rassemblement d'associations qui oeuvrent partout au Québec
 - 3.1. Un brin d'histoire
 - 3.2. Des valeurs portées collectivement
 - 3.3. Des valeurs portées par les associations et la FAFMRQ
 - 3.3.1. Le respect
 - 3.3.2. L'autonomie
 - 3.3.3. La démocratie
 - 3.3.4. La solidarité
 - 3.3.5. La justice sociale
 - 3.4. Des personnes et des réalités
 - 3.5. La réalité spécifique des familles monoparentales et recomposées dans les associations
 - 3.6. Les associations comme milieux de vie
 - 3.7. L'action collective dans les associations
- 4. Les associations comme mouvement
 - 4.1. La diversité des associations
 - 4.2. Ce qui unit les associations à la FAFMRQ
 - 4.3. Des valeurs et actions qui s'incarnent dans la défense de droit et un discours politique

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- A. Statistiques sur les associations
- B. Exemples d'activités au sein des associations

1. Qu'est-ce que le tronc commun ?

Le tronc commun, c'est la rencontre de plusieurs composantes qui visent à définir la spécificité des associations. Le tronc commun, c'est donc : des valeurs communes, des personnes vivant une réalité propre, une analyse de celle-ci, des activités et des façons de faire et d'être.

2. Pourquoi un tronc commun?

Travailler à définir qui nous sommes collectivement après plus de 30 ans d'existence représente une étape importante dans la vie d'un regroupement comme la FAFMRQ. Pourquoi avoir choisi de travailler à l'élaboration d'un tronc commun en 2006-2007 (voir proposition AGA 2006) ? Pour mieux se définir, en tenant compte de la conjoncture et pour confirmer notre point d'ancrage en se dotant de balises propres au mouvement des associations de familles monoparentales et recomposées au Québec. C'est également un moyen de se donner plus de force en vue de continuer à travailler à une meilleure reconnaissance de notre spécificité et à mettre en valeur les actions que nous menons.

Les associations et la FAFMRQ doivent tenir compte de la conjoncture sociale, politique, économique, afin de mener leurs actions et de réaliser leur mission. Elles sont confrontées à des enjeux auxquels elles ont à faire face, comme associations et comme fédération. Il s'avère donc important de situer les enjeux et d'en faire un portrait et une lecture commune afin de mieux prioriser les actions et les moyens à utiliser. La conjoncture étant en mouvement, les enjeux doivent être revus et corrigés régulièrement dans le temps. En 2007, le financement et le développement des associations figurent parmi les enjeux à prioriser afin de mieux réaliser nos missions.

En 2006-2007, les associations ont été invitées à participer activement à une démarche de réflexion en vue d'élaborer ce tronc commun. La démarche a permis, à ce jour, d'en jeter les bases, les valeurs, l'analyse de la réalité, l'adhésion à la FAFMRQ. Comme il s'agit d'un travail en construction, certains éléments restent encore à définir entre autres la vision et la place de l'action collective dans les associations.

Cette démarche de réflexion, a supposé la participation active des associations membres de la FAFMRQ qui ont travaillé à se définir à partir d'elles-mêmes en tenant compte du contexte dans lequel elles évoluent. Il s'agit d'une démarche affirmative et inclusive qui s'est effectuée dans le respect des différences et le non-jugement.

3. La FAFMRQ : le rassemblement d'associations qui oeuvrent partout au Québec

3.1. Un brin d'histoire

Même si le phénomène de la monoparentalité n'est pas nouveau, il paraît plus ou moins accepté au même moment où la *Loi canadienne sur le divorce* est promulguée en 1968. Les femmes surtout, membres des premières associations, se sentent généralement rejetées, autant par l'église que par les associations familiales chrétiennes ou les organismes subventionnaires.

Il n'allait pas de soi que le gouvernement donnerait de l'argent à une bande de séparées et de divorcées, que l'on appelait à cette époque des « filles-mères ». Il faut aussi se rappeler qu'à cette époque, la famille traditionnelle n'est plus immuable. Avant, seule la mort séparait les familles! On commence alors de plus en plus à parler de séparation et de divorce, le mariage est remis en question, des idées nouvelles apparaissent, plusieurs groupes populaires émergent et visent le changement social à travers la prise en charge des citoyens par eux-mêmes. Centres de femmes, maisons des jeunes et diverses ressources pour les familles sont mis en place pour répondre aux besoins que l'État n'est pas en mesure d'assurer, et proposent des façons de faire différentes et alternatives.

Le mouvement féministe prend aussi de plus en plus d'ampleur. Composé de divers mouvements et associations spécialisées qui apparaissent dans les années 1960, le mouvement féministe va, au cours des décennies suivantes, intervenir sur de multiples questions ayant des retombées sur le plan familial. Il va participer, notamment avec l'appui du Conseil du statut de la femme (CSF), à la mise en place d'une politique familiale. Ces deux mouvements (féministe et familial) vont donc, à cette époque, se pencher sur les mêmes dossiers et les mêmes enjeux, mais à partir de points de vue différents et parfois, divergents, sinon conflictuels.

Bien que la FAFMRQ se définisse comme un organisme familial, l'importante présence féminine (79% des familles monoparentales sont encore aujourd'hui dirigées par des femmes) n'est pas sans teinter les orientations de la Fédération qui se rapprochent

souvent des mouvements féministes. Dès lors, les associations expriment leur vouloir profond de se situer dans les mouvements sociaux de transformations, au même titre que le mouvement ouvrier, le mouvement féministe et le courant écologique.

En fait, depuis le début de son histoire, la FAFMRQ considère qu'elle a autant d'intérêts à défendre en condition féminine qu'en politique familiale. En effet, les nombreux dossiers défendus par la Fédération au cours des trente dernières années – notamment la lutte pour le partage du patrimoine familial, la bataille pour l'obtention d'un régime universel de perception automatique des pensions alimentaires, l'obtention des allocations familiales universelles, la revendication d'une politique familiale globale – témoignent de son adhésion aux deux mouvements ainsi que de sa capacité réelle à faire changer les choses.

Aujourd'hui, la FAFMRQ compte près de 40 associations de familles monoparentales et recomposérecomposéess à travers les régions du Québec. Ces associations ont vu le jour afin de soutenir les familles monoparentales et recomposées ayant à faire face à de nombreux problèmes d'ordre économique, psychologique, juridique et social. Les associations ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées et favorisent le rassemblement des familles en créant un espace de solidarité.

3.2. Des valeurs portées collectivement

Les associations de familles monoparentales et recomposées, tout comme la FAFMRQ, sont parties prenantes du mouvement d'action communautaire autonome (ACA) au Québec. Rappelons les grands principes du mouvement de l'ACA¹ :

- La volonté de faire advenir une société plus juste, plus démocratique, plus humaine, ouverte sur le monde et sur sa diversité, ici et ailleurs, exempte de pauvreté et de toutes formes de discrimination;
- Une vision globale du bien-être des personnes et de la société qui permet d'intervenir sur les conditions de vie;
- ◆ Les organismes considèrent les problèmes spécifiques à l'intérieur d'une approche globale où l'on tient compte de toute la personne et de son environnement;

_

¹ Cadre de reconnaissance et de financement des OCF, Janvier 202, p.7-8

- ◆ Les organismes favorisent la prise en charge par les personnes et les groupes dans la résolution de leurs difficultés et la modification de leurs conditions de vie. Cette action nécessite l'autonomie des groupes ainsi que des individus, mais ne saurait en aucun cas nier la responsabilité de l'État;
- ◆ Les organismes ont développé une expertise de pratiques novatrices et alternatives adaptées aux besoins qu'ils ont identifiés. Cette capacité à innover leur permet de suivre l'évolution des besoins et de s'y adapter;
- ◆ Les organismes naissent de l'identification d'un besoin par une communauté dans un milieu donné. Ils sont créés à l'initiative de personnes ou d'organismes membres de cette communauté. Ils y sont profondément engagés, ont le soutien de leur communauté et, de ce fait, peuvent susciter la mobilisation de personnes de leur communauté pour créer des lieux d'appartenance, bâtir des réseaux d'entraide, d'appui et de défense de droits;
- ◆ Les organismes mettent de l'avant une conception égalitaire des rapports entre les personnes engagées de quelque façon dans la vie de l'organisme.

En 2007, ces grands principes sont toujours au cœur du mouvement de l'ACA. Cependant, ce mouvement fait face à un bon nombre d'enjeux et de défis. Un enjeu très actuel réside dans le fait que le mouvement communautaire se transforme et que le gouvernement ne le reconnaît plus avec sa nature propre c'est-à-dire comme « (...) un mouvement social autonome d'intérêt public engagé [et où] la citoyenne et le citoyen sont les principaux acteurs de développement de leur milieu ».²

3.3. Des valeurs portées par les associations et la FAFMRQ

Les valeurs orientent les choix que fera une organisation quant aux actions à mener et aux revendications à porter et viendront teinter l'analyse qui sera faite, dans ce cas-ci, des réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées du Québec. Au sein des associations, et également au sein de la FAFMRQ, les valeurs traversent tant l'intervention que la gestion des organisations. Les valeurs portées collectivement par les associations pour guider leurs actions et leurs réalisations sont les suivantes :

- ♦ Le respect
- ♦ L'autonomie
- ♦ La démocratie
- La solidarité
- ♦ La justice sociale

² Cadre de reconnaissance et de financement des OCF, Janvier 2002, p.6

3.3.1. Le respect

Le respect peut être défini comme la reconnaissance du statut de sujet, du droit d'agir en personne libre et autonome dans un groupe, une collectivité ou un milieu. Le respect est l'expression dans l'action de la dignité des personnes.³

Pour les associations, la valeur de respect est transversale et elle se traduit à plusieurs niveaux : le respect de l'individu dans ses choix, son rythme, ses limites et ses forces; le respect des besoins; le respect des différences sans jugements; le respect des règles et de la mission de l'organisation et de la confidentialité.

La valeur de respect se vit dans le quotidien des associations, entre autres, à travers les éléments suivants :

- □ Reconnaissance et l'écoute des besoins de l'autre
- Accompagnement dans l'atteinte des objectifs identifiés par la personne elle-même
- □ Attitudes accueillantes et de non-jugement
- □ Approche globale
- □ Accepter la personne, la situation comme elle est
- Échange égalitaire
- □ Volontariat (les personnes ne sont pas obligées de venir)
- Confidentialité
- □ Code de vie

3.3.2. L'autonomie

L'autonomie est la possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté de contrôler sa destinée. L'autonomie implique donc, pour une personne, une organisation ou une communauté, l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir, décider et agir. Ce contrôle ne peut jamais être total, mais il doit permettre aux individus, aux collectivités et aux peuples de développer leur confiance et leur capacité d'affronter des choix personnels, sociaux, culturels et politiques.⁴

³ Lamoureux, H. et al, <u>La pratique de l'action communautaire</u>, PUQ, 2002, p. 126

⁴ Lamoureux, H. et al, <u>La pratique de l'action communautaire</u>, PUQ, 2002, p. 121

7

Pour les associations, la valeur du respect se prolonge à travers l'autonomie qui peut se situer à deux niveaux : l'autonomie individuelle et l'autonomie collective. Selon les associations, l'autonomie individuelle favorise la prise en charge par les membres et se traduit, par exemple, par une implication des bénévoles dans les activités et par la valorisation de leur contribution. Quant à l'autonomie collective, elle se retrouve dans la recherche de l'autonomie financière des associations et le respect de la mission de celles-ci. Le travail qui se fait dans les associations est donc également porteur de la valeur de l'autonomie :

- ☐ Intervention individuelle dans une perspective visant l'autonomie
- □ Prise en charge du groupe par lui-même
- □ Action pour la reconnaissance et le financement de la mission des associations

3.3.3. La démocratie

Cette valeur se traduit par l'action d'encourager et de supporter la participation sociale des personnes dans l'expression de leurs problèmes et de leurs besoins, ainsi que dans le choix des objectifs, des stratégies, et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre.⁵

La vie démocratique dans les associations peut se traduire à même la vie associative, dans le milieu de vie et ce, entre les membres, entre les membres et le conseil d'administration, entre les membres et les travailleurs, entre les travailleurs, etc. La démocratie vise à « redonner » le pouvoir ou encore à « partager » le pouvoir et se vit à travers les instances démocratiques :

- Assemblée générale annuelle
- □ Conseil d'administration
- Certains comités de travail

3.3.4. La solidarité

La solidarité désigne la relation entre plusieurs personnes qui ont conscience d'une communauté d'intérêts, ce qui entraîne l'obligation morale de leur porter assistance [...]

⁵ Lamoureux, H. et al, <u>La pratique de l'action communautaire</u>, PUQ, 2002, p. 119

8

la solidarité repose sur la capacité de tenir compte des intérêts convergents des personnes et des groupes dans le choix des enjeux d'une action.⁶

Pour les associations, la solidarité est la valeur la plus difficile à concrétiser parce qu'elle pose entre autres le défi de dépasser une vision et des intérêts individuels pour faire place à une vision et à des intérêts collectifs (au risque d'y perdre un peu individuellement!). La solidarité passe par le désir de poursuivre et d'actualiser la mission des associations tout en tenant compte de la diversité. Elle mise sur la force du groupe et vise à s'unir autour d'une même cause, d'une même mission. La solidarité se vit dans les associations et ce, à travers une multitude d'activités:

- Lors des rencontres de cuisine collective
- Dans le cadre des sorties
- □ Par le biais d'un système d'échanges
- □ Au sein de l'équipe de travail
- □ Dans les espaces de concertation

3.3.5. La justice sociale

Tous les êtres humains devraient être considérés comme des citoyennes et des citoyens à part entière jouissant des mêmes droits sociaux, économiques, politiques, culturels et environnementaux.⁷

Les associations croient que cette valeur vise à dénoncer les injustices, à lutter contre la pauvreté et les discriminations. De plus, c'est à partir de la valeur de justice sociale que s'effectue le travail de défense de droits et la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La justice sociale se concrétise, entre autres, à travers :

- Éducation populaire qui vise l'autonomie des personnes et le partage du pouvoir
- □ Sensibilisation, conscientisation, information
- Travail sur les conditions de travail
- □ Recherche de l'équité

⁶ Lamoureux, H. et al, La pratique de l'action communautaire, PUQ, 2002, p. 116

⁷ www.relais-femmes.qc.ca

En conclusion, mettre en pratique et en action nos valeurs, c'est exigeant ! Toutefois, les membres de la Fédération s'entendent sur les valeurs à porter collectivement et reconnaissent l'importance d'intégrer leurs valeurs dans leurs façons de faire.

3.4. Des personnes et des réalités

Les personnes qui fréquentent les associations vivent des situations spécifiques : elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leurs sont propres quant à la surcharge de travail et de responsabilité, à la discrimination liée à leur statut, etc.

Les associations travaillent avec ces personnes et ont une bonne connaissance de celles qui fréquentent leurs milieux. Selon les données recueillies auprès des associations membres de la FAFMRQ en 2007 (voir annexe A):

- ♦ 69% des associations ont moins de 100 membres et 10% en ont plus de 150.
- ♦ 48% ont moins de 100 participantEs⁸ et 32% en ont 151 et plus.
- ♦ 58% des associations sont fréquentées par plus de 80% de femmes et 16% d'entre elles sont fréquentées par 69% et moins de femmes.
- ◆ La moyenne d'âge des femmes est entre 25 ans et 53 ans. Très peu de 24 ans et moins.
- Parmi les associations mixtes, 71 % sont fréquentées par moins de 30% d'hommes tandis que 29% sont fréquentées par 30% à 49% d'hommes.
- ♦ 47% des hommes ont entre 39 ans et 53 ans.
- ♦ Pour 47% des associations, le pourcentage de familles monoparentales qui fréquentent leur groupe se situe entre 80% et 100%. Par contre, pour 26% des associations, le pourcentage de familles monoparentales se situe à moins de 60%.
- 47% des associations rejoignent moins de 10% de familles recomposées, et 21% entre 20% et 29% de familles recomposées.
- 32% des associations sont fréquentées par 34% à 63% de familles « autres »

-

⁸ Les participantEs ne sont pas nécessairement des membres en règle de l'organisme. Ils peuvent simplement fréquenter l'organisme pour ses activités ou services.

⁹ Les familles « autres » voir annexe A

3.5. La réalité spécifique des familles monoparentales et recomposées dans les les associations

Les associations possèdent, de plus, une connaissance sociale de la situation des familles monoparentales et recomposées du Québec. Celle-ci doit être régulièrement mise à jour en tenant compte du contexte social et de la conjoncture qui est constamment en mouvement. Cette connaissance leur permet d'offrir des services et des activités et de mener leurs actions en tenant compte de la réalité des familles qu'elles reçoivent et mobilisent.

3.5.1 Les familles monoparentales

Les familles monoparentales rencontrent des difficultés liées au fait qu'elles sont stigmatisées et que les préjugés continuent d'être alimentés à leur endroit : préjugés quant aux enfants étiquetés et ciblés comme étant « problématique »; préjugés quant à l'instabilité financière des parents responsables, préjugés par rapport à l'absentéisme au travail, etc. Les familles monoparentales sont identifiées comme des familles « à risque ». De plus, les familles monoparentales vivent des situations d'isolement et de stress. Concilier vie familiale et vie professionnelle est difficile et particulièrement lorsqu'on est une famille monoparentale; la pression est portée par une seule personne ce qui occasionne des conséquences au niveau physique (Exemple : fatigue et épuisement) et psychologique (Exemple : sentiment d'échec et de culpabilité).

À un autre niveau, les familles monoparentales se retrouvent souvent dans une situation de précarité financière. Il arrive même que certaines personnes restent ensemble parce qu'elles ne croient pas possible d'assumer les coûts liés à une séparation (logement, nourriture, accessoires pour les enfants, etc.) En effet, lorsqu'on se sépare, on s'appauvrit. Certaines personnes plus que d'autres! Les femmes étant souvent plus pauvres, la séparation entraîne inévitablement des conséquences à ce chapitre. Elles sont souvent peu informées de leurs droits et des mécanismes légaux prévus pour appliquer les mesures relatives à la garde des enfants, à la perception des pensions alimentaires, etc. Lors d'une séparation, peut apparaître une discrimination liée aux inégalités économiques; en effet, le parent plus en moyen pourra se prémunir des services d'un bon avocat (\$) alors que le parent moins fortuné devra souvent se débrouiller seul.

3.5.2 Les familles recomposées

Du côté des familles recomposées, on rencontre également des réalités spécifiques. Socialement, ces familles même si elles sont de plus en plus nombreuses (certaines ayant une réalité de 3^{ème} recomposition) rencontrent des difficultés à se faire reconnaître comme des familles différentes. D'un point de vue psychologique, ces familles font face à une transition qui comporte des défis tant au niveau de l'adaptation à un nouveau contexte familial que de la complexification des rapports parents/enfants/beau-parebeaux-parents Les enfants réagissent à la recomposition et cela peut entraîner des conséquences au sein de la famille (stress, conflits, etc.).

Du point de vue économique, la réalité des familles recomposées comporte également un bon nombre de défis. La fiscalité pénalise les familles recomposées, entre autres en tenant compte du revenu familial pour calculer les crédits auxquels ont droit les parents. Dans ces nouvelles familles, la complexification du partage de dépenses peut également entraîner des conflits : qui paie quoi ? pourquoi ?

3.5.3 Quelques statistiques

Lors du dernier recensement de 2001, il y avait 1 267 815 familles au Québec. De ce nombre, 335 595 étaient des familles monoparentales dont la très forte majorité (80%) était dirigée par une femme. Cela constitue une augmentation de 3 % du nombre de familles monoparentales depuis le recensement de 1996. Quant aux familles recomposées, elles représentaient environ 12% des familles avec enfants. Par conntre, contre supposer que leur nombre est plus élevé puisque plusieurs d'entre elles ne sont pas recensées.

En février 2007, 41 992 familles monoparentales comptaient sur des prestations du programme d'assistance-emploi (aide sociale) pour vivre. En 2003, le taux de faible revenu avant impôt pour l'ensemble de la population du Québec était de 22,5 %. Chez les familles biparentales, le taux de faible revenu était de 9,5 %, alors qu'il grimpait à 40,9 % pour les familles monoparentales et à 46,9 % pour les familles monoparentales dirigées par une femme. En 2002, le revenu moyen des familles biparentales avant impôt était de 75 782 \$ alors qu'il n'était que de 33 581 \$ pour les familles monoparentales et de 29 884 \$ pour les familles monoparentales dirigées par une femme.

3.6. Les associations comme milieux de vie

Dans les associations de familles monoparentales et recomposées, une multitude d'activités est proposée aux familles; ces activités visent entre autres à répondre aux divers besoins des familles du territoire. De plus, l'accueil réservé à ces familles constitue une des caractéristiques des associations de familles monoparentales et recomposées. En effet, l'importance de l'accueil se traduit par un accent particulier mis sur le processus et la relation plutôt que sur le résultat. Pour les familles, les associations représentent un lieu d'appartenance significatif, une deuxième maison pour certaines.

Les associations sont d'abord un lieu d'échange avant de devenir un lieu d'apprentissage et d'action. Il en résulte un important mouvement de prise en charge collective qui se traduit par des projets bénéfiques pour les individus et pour la société. De plus, les associations font partie du mouvement plus large des organismes communautaires au Québec. À ce titre, elles sont « [...] des organisations démocratiques autonomes appartenant à des citoyens et des citoyennes qui se regroupent sur une base volontaire afin de faire reconnaître leurs besoins, leurs alternatives ou leurs revendications ».

Les associations travaillent également à répondre aux effets, sur les familles, des réalités liées à la monoparentalité et à la recomposition. Pour ce faire, les associations offrent, entre autres, des services et des activités diversifiés pour répondre aux besoins des familles. (voir annexe B) À titre d'exemples, pensons aux activités sur la rupture, aux ateliers pour les familles recomposées, aux sorties famillales, etc.

De plus, les associations « [...] présentent l'avantage de ne pas avoir de liste d'attente et d'avoir une approche humaine et personnalisée ». Les services et les activités sont définis en fonction des besoins des personnes, de leurs réalités, de leurs situations. La notion de besoins est très présente dans les groupes communautaires. Les associations n'y échappent pas. « Si les gens ne sont pas dans le besoin, ils ne viendront pas nous voir. » Par aillePar ailleurs, ciations veulent poursuivent la réflexion sur ce sujet.

3.7. L'action collective dans les associations

Dans le contexte du mouvement communautaire autonome, l'action collective est présente et vise à travailler à la défense des droits et à des changements sociaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes.

Pour plusieurs associations, l'action collective porte l'idée de transformation, de l'amélioration d'une situation collective; elle part des personnes et de ce qu'elle viveelles L'action collective, c'est plusieurs individus ensemble. Elle est ancrée dans la réalité et traverse la vie d'un groupe comme une association.

L'action collective peut être simple; elle peut se réaliser à travers de petites actions au sein d'un groupe. Ce n'est pas nécessairement une grande action d'éclat; outiller les femmes à être mieux représentées au niveau de la justice, c'est une forme d'action collective. « Ce n'est pas juste de sortir dans la rue avec nos pancartes; participer aux rencontres nationales, c'est aussi une forme d'action collective pour nous »

Des exemples d'actions collectives dans les associations :

- □ Lettres aux députés
- □ Participation à la Marche des femmes
- □ Action de mobilisation pour la reconnaissance et le financement des associations

Le bloc sur l'action collective devrait faire l'objet de discussion en 2007-2008 afin de bonifier cette partie du tronc commun.

4. Les associations comme mouvement

4.1. La diversité des associations

Les associations doivent connaître, reconnaître et tenir compte des réalités locales et régionales propres aux milieux dans lesquels elles évoluent. Chaque quartier, arrondissements, MRC, etc. possède son histoire locale et régionale spécifique. Cela suppose le développement d'activités et d'actions spécifiques pour répondre à la réalité et aux besoins spécifiques des familles concernées, tels que définis par elles-mêmes. Chaque milieu a sa réalité et sa dynamique propre qui a amené à développer des alliances, des collaborations, etc. Toutefois, être membre de la FAFMRQ est un choix qui parle d'un besoin de s'unir, de se regrouper, d'adhérer à un mouvement plus large.

4.2. Ce qui unit les associations à la Fédération

Par la vie associative, par la défense des droits comme moyens de solidarité, par l'implication de la FAFMRQ à des solidarités mondiales (lutte contre la pauvreté, Marche mondiale des femmes, lettres d'appui, etc.), les associations s'unissent dans le but de changer les choses.

La FAFMRQ représente un lieu d'action collective pour les associations. Les associations reconnaissent l'importance de se mobiliser et de participer sur une base active à des actions collectives. Elles sont membres de la FAFMRQ principalement pour les raisons suivantes :

- Pour défendre les droits des familles monoparentales et recomposées, pour la force de frappe, le pouvoir politique, les revendications menées auprès des instances gouvernementales;
- Par solidarité, pour se rassembler, se regrouper et se mobiliser, pour partager l'information, la formation et les expériences;
- ♦ Pour participer dans un espace de collectivisation et être partie prenante des actions collectives.

4.3. Des valeurs et actions qui s'incarnent dans la défense de droits et le discours politique

La FAFMRQ a un mandat de défense de droits et de soutien aux associations membres. Elle porte historiquement des positions et une analyse propre qui s'appuient sur le regard que ses membres posent sur le monde en fonction des valeurs qu'elle porte.

Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes pour assurer le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers dont la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve, ceux concernant la lutte à la pauvreté, la perception automatique et la fixation des pensions alimentaires pour enfant, la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille et les allocations familiales.

Depuis plusieurs années, la Fédération participe activement aux travaux du *Collectif* pour un Québec sans pauvreté et fut parmi les groupes ayant contribué, en 2002, à l'adoption de la *Loi 112 – Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale*. En septembre 2004, la FAFMRQ présentait un mémoire à la Commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi 57 (*Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*.)

En décembre 2004, la Fédération a participé à la consultation portant sur l'Avis du Conseil du statut de la femme « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». Plus récemment, la FAFMRQ a également présenté un mémoire sur la réforme des services de garde envisagée dans le cadre du projet de loi 124. De plus, la Fédération lutte, par le biais de diverses actions, afin d'assurer une meilleure accessibilité financière aux études pour les responsables de famille monoparentale.

La Fédération inscrit également son action dans le cadre d'un mouvement plus large de solidarité en participant à des événements comme la Marche Du pain et des roses de 1995 et aux dernières éditions de la Marche mondiale des femmes en 2000 et en 2005. La FAFMRQ est également co-signatcosignataireate-forme féministe, élaborée au printemps 2007 par le Groupe des 13, qui visait à interpeller les candidats pendant la campagne électorale provinciale. Par extension, les associations membres de la FAFMRQ participent aux actions de défense collective des droits; lorsque leur Fédération signe un mémoire, ce sont les associations membres qui le signent aussi.

Site de Relais-femmes : www.relais-femmes,qc.ca

s

LISTE DES DOCUMENTS UTILISÉS POUR L'ÉLABORATION DU TRONC COMMUN

Bulletin de liaison de la FAFMRQ, vol. 30, no. 3, Févier 2006
Cadre de reconnaissance et de financement des OCF, 2002
La pratique de l'action communautaire, H. Lamoureux et al, PUQ, 2002
Présentation sommaire de la FAFMRQ et des associations membres, 2006

ANNEXE A

Statistiques sur les associations

Compilation synthèse du questionnaire portrait – Février 2007

19 associations (54%) ont répondu au questionnaire sur un potentiel de 35

Nombre de membres

Nombre de membres	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
20 à 50	6	32%
51 à 100	7	37%
101 à 150	3	16%
151 et plus	2	10%
Ne sait pas	1	5%

Nombre de participantEs

Nombre de participantEs	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
20 à 50	3	16%
51 à 100	6	32%
101 à 150	2	10%
151 à plus	6	32%
Ne sait pas	2	10%

Pourcentage de femmes

Pourcentage de femmes	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
100% à 80%	11	58%
79% à 70%	5	26%
69% et moins	3 (1 groupe de père, 2 mixtes)	16%

Âge moyen

Âge moyen des femmes	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
24 ans et moins	*	
25 ans à 39 ans	5	26%
25 ans à 53 ans	7	37%
39 ans à 53 ans	6	32%
53 ans et plus	1	5%

^{*} Deux groupes mentionnent un pourcentage pour les 24 ans et moins : Un 20% et l'autre 30%

Pourcentage d'hommes sur l'ensemble des associations répondantes

i dai dontago a nomino dan i dicombio ado adoculationo repondantes		
Pourcentage d'hommes	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
100% à 80%	1 (groupe de père)	5%
49% à 30%	4	21%
29% et moins	10	53%
Aucun	4	21%

Pourcentage d'hommes dans les associations mixtes seulement

Pourcentage d'hommes	Nombre d"associations	Pourcentage d'associations
49% à 30%	4	29%
29% et moins	10	71%

Âge moyen

Âge moyen des hommes	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
24 ans et moins		
25 ans à 39 ans	2	10%
25 ans à 53 ans	2	10%
39 ans à 53 ans	9	47%
53 ans et plus	1	5%
Ne s'applique pas	4	21%
Autres	1	5%

Pourcentage des familles monoparentales

% de familles de mono	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
100% à 80%	9	47%
79% à 70%	4	21%
69% à 60%	1	5%
59% et moins	5	26%

Pourcentage des familles recomposées

% de familles recomposées	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
29% à 20%	4	21%
19% à 10%	6	32%
9% et moins	9	47%

Pourcentage familles autres*

% autres familles	Nombre d'associations	Pourcentage d'associations
63% à 41%	3	16%
40% à 34%	3	16%
25% à 17%	3	16%
5% et 1%	2	10%
Ne s'applique pas	8	42%

^{*} Familles autres : Hommes ayant accès à leur enfant 1 ou 2 fois par mois, familles biparentales, personnes seules, veuves ou veuf, séparées ou divorcées, célibataires, garde partagée.

ANNEXE B

Exemples d'activités au sein des associations de familles monoparentales et recomposées

<u>Les étapes de la rupture</u>: série de 8 à 12 rencontres offertes aux personnes vivant une rupture familiale. Certaines associations proposent deux séries de rencontres.

Autres activités sur la rupture : groupes d'entraide, de soutien, cafés-rencontres, conférences.

<u>Pour les familles recomposées</u>: ateliers, groupes d'entraide, de soutien, de partage, séries de rencontres, formations pour les familles recomposées ou qui s'apprêtent à vivre en famille recomposée.

Activités pour les parents concernant les enfants et les adolescentEs: séries de rencontres pour les parents qui désirent s'outiller afin de répondre au questionnement de leur enfant lors d'une situation de séparation, de divorce ou de recomposition, par exemple : La Brisure familiale... les effets sur les enfants, l'adolescent dans une famille monoparentale, être mère d'ados, etc.

<u>Activités auprès des enfants et des adolescentEs :</u> séries de rencontres pour informer, sensibiliser et outiller les enfants vivant en familles monoparentales ou recomposées, *Samedi m'en sortir*, groupes d'entraide pour les enfants 6-12 ans ayant vécu la séparation de leurs parents, etc.

<u>Activités s'adressant aux pères</u>: groupes de soutien aux hommes séparés divorcés, groupes d'entraide pour les pères monoparentaux.

<u>Autres ateliers/formations selon les besoins exprimés par les membres :</u> ateliers de créativité, de connaissance de soi, d'estime de soi, formation et soutien des bénévoles, formation militante, ateliers d'autonomie affective, animation de réunion, etc.

<u>Conférences, cafés-rencontres, soirées d'information et groupes de discussion</u> : rencontres hebdomadaires ou mensuelles sur différents thèmes par exemple : un organisme parle de leurs actions, les droits en logement, chômage, partage de vécu favorisant l'entraide.

Accueil, écoute, information, référence et suivi, accompagnement à la cour et service d'informations juridiques : écoute téléphonique ou face-à-face, accompagnement pour certaines démarches, clinique juridique, assistance pour compléter des formulaires, etc.

<u>Dépannage et cuisines collectives :</u> comptoir vestimentaire, comptoir alimentaire, groupes d'achats alimentaires et groupes de cuisines collectives.

<u>Activités familiales, sociales, culturelles, sportives et festives :</u> fêtes, sorties familiales, brunchs du dimanche, cinéma pour enfants, randonnées pédestres en famille, soirées familiales avec jeux, dépouillement d'arbre de Noël, etc.

<u>Camp familial et fin de semaine de plein air, répit des parents et halte-garderie :</u> camps familiaux en fin de semaine ou durant l'été, fin de semaine de répit parental, halte-garderie lors des activités.

<u>Autres activités</u>: prêt de livres, centre de documentation, aide à la rédaction de rapport d'impôt, service d'entraide de gardiennage, co-voiturage, ordinateurs à la disposition des membres, location de siège d'auto, réalisation d'un journal de l'association, etc.

<u>Activités de sensibilisation</u>: articles dans les journaux sur la situation des familles monoparentales et recomposées, participation à la *Semaine québécoise des familles*, participation à des émissions de radio, etc.